

Les platières à bécassines

Une platière est une zone de végétation basse qui ne recouvre qu'en partie un sol gorgé d'eau. Elles sont créées et entretenues dans des rose-lières, prairies humides ou en bordure d'étang (queue et berge). Ces zones, où la nourriture est abondante, sont propices à la Bécassine de marais (*Gallinago gallinago*) et à la Bécassine sourde (*Lyminocryptes minimus*) et constituent également des lieux de repos.



Bécassine des marais



Bécassine sourde

Un type de platière pour chaque espèce de bécassine ?

Des différences physiologiques (taille, longueur du bec, plumage, etc.) et comportementales existent entre ces deux espèces. Alors qu'à l'approche d'un danger, la Bécassine des marais, s'envole sans hésiter en zigzaguant et en criant, la Bécassine sourde va tenter de se camoufler

plus longtemps possible et au pire s'envolera de manière rectiligne, sans crier. Pour être invisible, la Bécassine sourde recherchera une végétation dont la hauteur est comprise entre 20 et 35 cm. La Bécassine des marais préférera les terrains dégagés, avec une végétation qui n'excède pas les 15 cm, ce qui lui permet de s'envoler plus rapidement et plus facilement.

La gestion des platières sous forme de placettes mixtes (partie dégagée, végétation basse et plus haute) permettra d'accueillir ces deux espèces. Le maintien de différents types de structures végétales : roselière, tourbière nue, jonçaie, cariçaie, etc. permettra aux bécassines d'utiliser les avantages de chacun des milieux (tranquillité, abri du vent, ensoleillement, ressource alimentaire disponible, etc.) en fonction du moment.



Aspect d'une placette mixte

Comment choisir leurs emplacements ?

Différents paramètres sont à prendre en compte pour la bonne gestion d'une platière : le sol, l'eau et la végétation et la surface disponible pour l'aménagement :

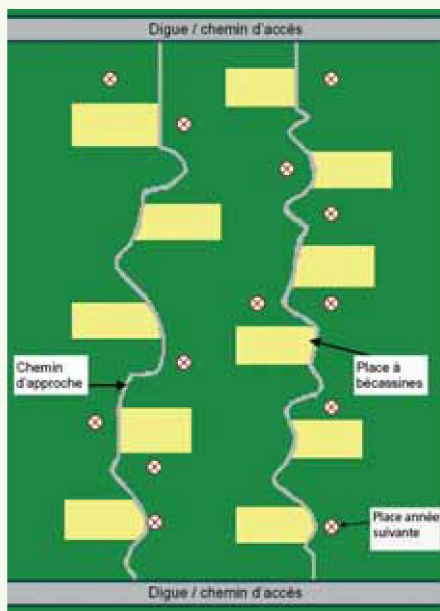
- Le sol doit être composé d'un substrat meuble organique ou vaseux. La bécassine sourde a une préférence pour les sols organiques riches en matière carbonée et en végétaux partiellement décomposés à la manière des sols tour-

beux. Son bec s'enfonce ainsi aisément à la recherche de ses proies animales (lombricidés, néridés, larves d'insectes, etc.).

- Le sol doit être gorgé d'eau, comme une éponge, mais ne doit pas être inondé. Une surface accidentée permet d'obtenir différents niveaux d'eau.

- Les sols argileux ou sableux ne sont pas compatibles avec les aménagements suivants.

Les platiers pourront être créés de la manière suivante :



En pratiquant une rotation annuelle des placettes, des secteurs sont laissés au repos ce qui permet d'éviter l'appauvrissement végétal et de garder une texture du sol suffisamment dense (les bécassines ne fréquentant pas les boues liquides).

Les grandes roselières ont un fort intérêt dans

la conservation des espèces paludicoles (cf fiche n° 7, Gestion des roselières). Des surfaces de plusieurs ares voir de plusieurs hectares d'un seul tenant devront être maintenues pour l'avifaune. Les parties de la roselière les plus inondées ou les moins portantes empêchant la création de platière de manière aisée pourront servir de zone de replis. Par ailleurs ces zones sont fortement intéressantes pour les ardéidés (Blongios nain, Butor étoilé) et les fauvettes paludicoles du fait de la présence d'une lame d'eau.

Cette approche n'est possible que lorsque l'on possède de grande surface en prairie ou roselière. Sur des surfaces plus petites et où les niveaux d'eau sont plus difficiles à gérer, la création de platière à proximité de la mare est envisageable.

Comment réaliser ma platière ?

Les platiers sont soumises à la dynamique naturelle de la végétation. Ces zones sont donc, sans intervention, vouées à être rapidement colonisées par la végétation herbacée puis ligneuse. Le **pâturage** a longtemps permis de contrôler la hauteur de la végétation. Il a l'avantage de créer des dépressions et des zones nues, de laisser des refus (zone non pâturée par le bétail) qui servent d'abris pour la faune, et les bouses contribuent au développement de la biodiversité associée. À défaut de pâturage, d'autres techniques sont à utiliser en fonction notamment du sol, des espèces végétales présentes et de l'emplacement des platiers.

L'éclaircissement des placettes est réalisé par une **fauche** à partir de fin juillet sur une surface d'environ 150 m² à 200 m², qui sera renouvelée pour contrôler la hauteur de végétation. Les produits de fauche seront éliminés pour éviter

une accumulation de matière végétale néfaste à la flore et à la venue de bécassines.

Si le niveau d'eau est gérable, les placettes seront remises en eau pour que le sol se gorge ou qu'une lame d'eau apparaisse.

Le feu est une méthode traditionnelle d'entretien des platières. Le séchage et l'absence de li-gneux permet un feu rapide perturbant au minimum les horizons supérieurs du sol.

Cette technique peut être dangereuse dans une tourbière face au risque de combustion de la tourbe sèche qui est un excellent combustible. Il peut provoquer des modifications irrémédiables de la structure et de la porosité de la tourbe impactant la capacité d'infiltration de l'eau par la tourbière.

L'utilisation du feu ne doit donc pas être la seule technique de gestion et ne doit s'avérer que ponctuelle (5 à 10 ans) et en aucun cas pour gérer l'ensemble de la roselière. En pratiquant la gestion des placettes de manière tournante, cela évite d'utiliser plusieurs années de suite le feu sur la même placette.

Il faut intervenir en toute sécurité : absence de vent, aménagement d'aires pare-feu, surveillance permanente, etc. Les conseils ou l'avertissement des pompiers avant le départ du feu s'avèrent nécessaires.

Il faudra vérifier que l'utilisation du feu est autorisée dans votre commune.

La mise en place de ces techniques favorables à l'accueil des bécassines permet également de rajeunir les roselières et de les redynamiser, favorisant des groupements végétaux plus pionniers. Cependant avant toute intervention sur le milieu il faudra s'assurer qu'il n'y a pas de plantes protégées sur le site.



Trèfle d'eau

Période d'intervention : Afin de ne pas porter préjudice à la reproduction de la faune et notamment aux oiseaux, il est important de retarder au maximum l'entretien des platières (au plus proche de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, c'est-à-dire pas avant la mi-juillet).

Pour en savoir plus :

Détails des codes usage du feu : la réglementation pour l'emploi du feu est variable selon les départements (Crassous C, 2007) :

- soumis à déclaration en mairie et autorisation du maire
- soumis à déclaration d'un service départemental (DDAF, SDIS)
- soumis à autorisation préfectorale

A lire : La Bécassine sourde
Lymnocyptes minimus de
Guy Noël Olivier (Ed. OMPO/CICB)

A lire : Guide de gestion Tourbières et marais alcalins des vallées alluviales de France septentrionale ; Crassous C., Karas F., 2007